

CSEC

LE COMPTE RENDU
FORCE OUVRIERE EN BREF



06 & 07 juillet 2021

Mardi 6 et mercredi 7 juillet s'est tenu un premier CSE central en présentiel pour cette année 2021 (pour les élus qui le souhaitaient et qui le pouvaient). Comme l'an dernier à pareille époque, avant que nous nous retrouvions confinés à nouveau dans le courant de l'automne. Espérons qu'il n'en sera pas de même cette année.

Nous avons donc retrouvé le rythme d'antan avec 2 journées pleines et de nombreux points à l'ordre du jour.

Vos élus au CSEC : **Bernadette Balland - Océan Grenier - Gregory Hen - Marie-Pierre Samitier - Éric Vial**
Représentant Syndical FO au CSEC : **Bruno Demange**

SOMMAIRE

▪ QUELLES RÉPONSES PAR RAPPORT AUX JO DE TOKYO ?	2
▪ TÉLÉTRAVAIL ET CONDITIONS SANITAIRES	2
▪ QUELLE EST LA VISION DES TÉLÉSPECTATEURS SUR L'ENTREPRISE ?	2
▪ QUID DU CÔTÉ DE LA CONCURRENCE ? ET OÙ EN EST-ON DANS NOS PROJETS ?	3
▪ QUELS PROJETS POUR LA PRODUCTION EN INTERNE ?	3
▪ QUEL EST L'EFFET DU PROJET DE FUSION TF1/M6 SUR SALTO ?	3
▪ TRANSFERT DE LA POST PRODUCTION DU FEUILLETON « UN SI GRAND SOLEIL » À VENDARGUES	4
▪ RÉFORME DE LA FABRIQUE	4
▪ TRANSFERT VERS FRANCE TV STUDIO : LES ÉLUS OBTIENNENT DU TRIBUNAL, LA COMMUNICATOIN DU CONTRAT D'APPORT	4
▪ POINT D'ÉTAPE SUR LES FICTIONS NUMÉRIQUES	5
▪ POINT « SANTÉ »	5
▪ LE PROJET « RAISON D'ÊTRE »	5
▪ LES COMPTES 2020 DE FRANCE TV	6
▪ LES COMPTES 2021 (REPRÉVISION)	6
▪ FOCUS SUR LE COÛT DE FRANCE 4	7
▪ POINT OUTRE MER	7
▪ NOUVELLE ORGANISATION RH EN OUTRE MER	8
▪ POINT SUR LA RÉFORME GÉNÉRALE DE LA DRHO	8
▪ POINT EMPLOI	8
▪ PLAN DE FORMATION 2020	9
▪ CLASSE ALPHA	9
▪ POINT LOGEMENT	9

QUELLES RÉPONSES PAR RAPPORT AUX JO DE TOKYO ?

Après l'exposé dans notre liminaire des inquiétudes de certains salariés, peu désireux de se rendre à Tokyo pour y faire un travail qui ne sera pas différent de ce qu'ils feraient devant un écran, où qu'ils soient, Delphine Ernotte Cunci a précisé que « nous n'étions pas maîtres des dispositions en place au Japon ». « Certes, elles ont pour but de garantir une sécurité sur site » a-t-elle ajouté, en précisant toutefois qu'elle était consciente de ce que ce protocole pouvait susciter.

Y aller ou pas ??

Il y a certes besoin d'une certaine présence afin de capter l'émotion des athlètes, et il va y avoir besoin de plateaux sur place, mais dans le même temps, certaines compétitions peuvent très bien être commentées depuis Paris dans des conditions comparables. En clair, selon le métier, l'activité et le type de besoin, les deux cas de figure seront donc possibles.

La présidente a précisé un peu plus tard que l'exposition sera importante, avec 800 heures de diffusion. « Ce sera une belle rampe de lancement avant les Jeux de Paris 2024 ».

TÉLÉTRAVAIL ET CONDITIONS SANITAIRES

À compter de septembre, nous ne serons normalement plus en état d'urgence sanitaire, et l'accord télétravail signé au printemps dernier pourra prendre effet.

Un tchat a permis de répondre à pas mal de questions.

La présidente a précisé que « des consignes ont été données aux managers, afin qu'ils évitent d'accepter de signer des avenants au fil de l'eau ». Pour elle, il est important de préserver des collectifs pour travailler et monter des projets. Et du télétravail individualisé à outrance tuerait les collectifs. Alors que l'enjeu est que les salariés reviennent dans l'entreprise. C'est donc un gros enjeu, alors que certains salariés sont

restés en télétravail 18 mois. On s'est donné le temps, afin de donner aux gens l'envie de revenir. Delphine Ernotte s'est clairement déclarée contre le flex office et à la réduction des tailles de nos locaux (quitte à combattre certaines idées de sa direction immobilière) : il doit y avoir des jours où tout le monde sera ensemble. Elle a ajouté « ne pas croire à l'entreprise dématérialisée ».

Et comme les masques restent obligatoires dans des situations où les gestes barrières s'imposent, l'entreprise fournira bientôt de nouveaux masques tissu, siglés FTV, plus ergonomiques, et les moyens seront mis pour équiper tout le monde.

QUELLE EST LA VISION DES TÉLÉSPECTATEURS SUR L'ENTREPRISE ?

Pour attaquer le point sur la situation générale de l'entreprise, Delphine Ernotte a débuté en soulevant le fait que l'image de FTV avait progressé : on nous crédite d'être innovants, imaginatifs, avec les exemples de Lumni ou de Culture Box. « Tout cela n'est pas pour rien dans la décision du maintien de France 4 ». Quelques chiffres, issus d'une étude IFOP :

- 84% des téléspectateurs disent avoir une bonne image de FTV en 2021.
- l'item « France TV correspond bien à ce qu'ils attendent d'une chaîne publique » a progressé de 10 points en 5 ans.
- chaque semaine, nous avons touché 82% des français chaque semaine ; pour France 2, les chiffres n'ont jamais été aussi bons depuis 10 ans.

Globalement, il va s'agir d'accompagner les publics dans ce temps de déconfinement.

Roland Garros s'est bien passé : malgré la perte de certains marchés, nous nous sommes montrés 15 fois plus puissants qu'Amazon, avec même des audiences en

progression. Le Tour de France commence également très fort.

Un autre pilier, après le sport, est celui de la culture : Culturebox touche 12 millions de téléspectateurs par semaine et 26 millions chaque mois.

QUID DU CÔTÉ DE LA CONCURRENCE ? ET OÙ EN EST-ON DANS NOS PROJETS ?

Il y a le projet de fusion TF1/M6, et BFM qui poursuit son développement avec de nouvelles offres régionales.

De notre côté, il va s'agir de remobiliser les équipes et de mieux expliquer les enjeux de la transformation. Sachant qu'après des projets aboutis (tels qu'Info 2015, la réforme de la direction générale des antennes et des programmes, l'info régionale...), il y en a d'autres comme les régies semi automatisées, ou l'amorce de l'élection présidentielle, avec la montée des combats contre les *fake news* et les manipulations. Pour ce faire, Delphine Ernotte va se déplacer dans plusieurs régions ainsi qu'en Outre-Mer.

Parmi les grands projets numériques, il y a « vu d'Europe » : en l'occurrence des partages d'articles entre 10 services publics européens, avec un double contrôle éditorial. Alors que des partages existent depuis 70 ans, ce qui est nouveau, c'est cette extension au numérique. À noter aussi, le projet « Phénix » : « *c'est presque comme si nous créons une nouvelle chaîne !* ». C'est la manière de distribuer du contenu qui va être nouvelle.

Sans oublier les alliances avec ZDF et la RAI, qui existent depuis plusieurs années. Des fictions de qualité telles Leonardo da Vinci, Germinal, le tour du monde en 80 jours vont voir le jour.

Le succès de Leonardo da Vinci a été très bon en Italie, avec 7,3 millions de téléspectateurs. Qu'en sera-t-il côté français ?

QUELS PROJETS POUR LA PRODUCTION EN INTERNE ?

L'un de nos souhaits les plus prioritaires est de détenir des droits indifférenciés sur tous les écrans sur toute une période.

Nos productions internes passent par l'outil de Vendargues. Grâce au feuilleton, nous sommes passés rapidement de 5 à 12% de

notre production en interne, mais on prévoit d'aller au-delà avec des projets tels des séries types 8 x 52 minutes, mises en œuvre via France TV Studio et la Fabrique. Concernant la première série, un pilote sera diffusé cet automne.

QUEL EST L'EFFET DU PROJET DE FUSION TF1/M6 SUR SALTO ?

Il est clair que si cette fusion voie le jour, il y aura un changement des équilibres (puisque nous ne serons plus répartis en 3 tiers). Mais nous n'en sommes pas à l'heure de la fusion.

Le chemin va être long, et il est encore tout à fait possible que cette fusion ne se fasse pas. En fonction, il s'agira de voir quoi faire le moment venu.

TRANSFERT DE LA POST PRODUCTION DU FEUILLETON « UN SI GRAND SOLEIL » À VENDARGUES

Pour rappel, il a donc été décidé que cette post production ne se ferait plus à proximité de là où les auteurs se trouvent (c'est à dire en région parisienne) mais à proximité des lieux de tournage.

Toutefois, le projet tarde à être mis en œuvre, en raison de difficultés à trouver des entreprises en capacité à répondre à l'appel d'offres qui a été passé.

Dans le même temps, FO a posé la question : où en-t 'on des engagements en matière de

recrutement ? La Direction nous a répondu que l'une des difficultés pour réussir à recruter est que les personnes qui travaillent sur ces montages ne souhaitent pas être dessus à longueur d'année. C'est vrai chez nous mais aussi sur les autres chaînes. Les postes existent, sont en consultation, mais « *l'entreprise ne peut contraindre des salariés à postuler s'ils ne le souhaitent pas* » a-t-elle ajouté.

Une piste serait peut-être de chercher à détendre le rythme de l'activité.

RÉFORME DE LA FABRIQUE

Des débats se sont tenus sur les relations entre France TV et France TV Studio, entraînant des conséquences sur les conditions de travail. France TV est tout d'abord un client, puisque l'entreprise commande des prestations, mais est aussi un fournisseur, puisque les contrats prévoient de l'apport en industrie avec le personnel de la Fabrique.

Il a été précisé par ailleurs que 2 cars de vidéo mobile vont être renouvelés : les ex de Lille et de Lyon, dont les appellations ne mentionnent plus les ex villes de rattachement. Pour la direction, c'est logique,

puisque'ils sont désormais basés à Bois d'Arcy. Pour les élus, il y a la tradition, et il y a aussi le lien entre les travailleurs et leur outil de travail (sachant que l'entreprise n'a pas fait le choix d'une mobilité forcée des salariés vers Bois d'Arcy, et que les collectifs qui travaillent sur ces cars vivent dans ces régions où les cars étaient auparavant).

Les élus ont donc demandé le maintien des anciennes appellations.

A noter aussi le projet Notif (pour la planification des salariés non permanents) : l'appel d'offres vient d'être publié, en tenant compte des observations des élus.

TRANSFERT VERS FRANCE TV STUDIO : LES ÉLUS OBTIENNENT DU TRIBUNAL, LA COMMUNICATOIN DU CONTRAT D'APPORT

En marge de cette instance, les élus ont appris la semaine dernière, le lendemain du CSE central, la décision du tribunal judiciaire. Dans le cadre de l'info consultation liée au projet de transfert d'activités de France TV vers France TV Studio (concernant les émissions en gestion directe telles que la partie programmes de Télé Matin, Thalassa, Faut pas rêver, Des chiffres et des lettres, Passage des Arts...), face à l'impossibilité de se voir transmettre certains documents, les

élus avaient décidé à l'unanimité de faire appel au juge. Ce dernier leur a donc donné raison sur cette question essentielle : la communication (notamment à notre expert) du document clé dans le cadre de ce transfert.

Il a également accordé un délai supplémentaire pour la poursuite de cette info consultation, en l'autorisant jusqu'au 13 septembre prochain.

POINT D'ÉTAPE SUR LES FICTIONS NUMÉRIQUES

Les élus ont appris la mise en fabrication prochaine de « Louis 28 » sur 33 jours à compter du 8 novembre, avec les équipes de Bordeaux. C'est l'une des premières concrétisations du Fablab lancé voici 2 ans, après la première expérience « la meilleure moitié » effectuée sur 19 jours de tournage.

La Direction a redit que ce Fablab était un outil permettant d'identifier de nouveaux *process*, comme par exemple de nouvelles caméras.

Cela semble ressembler à un changement de paradigme. « Non », a répondu le directeur de la Fabrique : « *le paradigme ne pas changer* ».

POINT « SANTÉ »

Un retour sur la dernière CSSCT centrale a été effectué.

Il est constaté que, sur bon nombres de sites, des représentants du personnel sont épuisés. Comment motiver d'autres salariés pour pouvoir les remplacer ? Il est clair que le contexte de pandémie dans lequel nous sommes depuis près d'un an et demi n'a pas facilité les choses. Il est vrai aussi que le calendrier social de ces derniers mois s'est révélé particulièrement chargé (avec plusieurs accords qui arrivaient à terme au 31 décembre dernier, alors que les négociations n'avaient pas repris).

Là, les accords à travailler sont désormais moins nombreux, et cela va redonner un peu d'air à tout le monde.

FO a soulevé la difficulté particulière que les personnels administratifs qui ont un ou plusieurs mandats rencontrent pour les exercer. Car s'il reste assez facile de faire remplacer un technicien ou un journaliste si le besoin se présente, c'est beaucoup moins souvent le cas des personnels administratifs, qui, eux, ne sont pas remplacés, et retrouvent leur travail, telles qu'ils l'ont laissé, à leur

retour. Exercer un mandat signifie donc pour beaucoup d'entre eux (et souvent, d'entre elles, car il s'agit en grande majorité de personnels féminins) une charge de travail supplémentaire. FO revendique donc des dispositions à l'échelle de l'entreprise : soit des pools de personnels remplaçants, soit un engagement clair qui sanctuarise le principe d'un remplacement systématique. C'est une nécessité afin que ces salariés ne rencontrent plus de difficultés, comme aujourd'hui, pour pouvoir exercer leurs mandats.

Les élus sont revenus aussi sur le conflit venant de se terminer au Siège, sur l'organisation du travail des électros. Alors qu'il n'aurait même pas dû exister, les 7 jours de conflit ont été violents, avec de l'intimidation.

A noter : la fin de la mission du cabinet JLO au 31 décembre prochain ! Les élus ont demandé que le cahier des charges soit revu, afin de séparer la psychologie du travail des autres prestations externes. Et il nous semble qu'il est préférable que ces 2 fonctions ne soient pas exercées par un même prestataire.

LE PROJET « RAISON D'ÊTRE »

Ce projet est lié à une loi invitant les entreprises à intégrer leur « raison d'être » dans leurs statuts. Il va s'agir de pouvoir rappeler ce qui fait ancrage des missions du

service public, pour la défense de l'intérêt général.

Dans ce qui fait notre ADN, il y a un fort ancrage territorial, avec nos deux réseaux

(régional et Outre-Mer), ce qui nous rend présent sur l'intégralité du territoire. Nous affichons un droit à innover, à prendre des risques et notre capacité à divertir ainsi qu'à faire rêver.

Par le fait que cette « raison d'être » soit dans nos statuts, elle aura donc comme caractéristique d'être moins malléable que nos « contrats d'objectifs et de moyens ». Et

sa présence nous permettra de nous y référer. Avec cette « raison d'être », il sera par exemple plus difficile demain d'envisager de fermer France 4 (sachant que les grandes lignes auront été approuvées par les membres du conseil d'administration).

Cette démarche a aussi été engagée à Radio France et à France Médias Monde.

LES COMPTES 2020 DE FRANCE TV

Les chiffres de l'année dernière sont forcément très affectés par la crise sanitaire. Le premier est celui de la pub, qui a perdu 20% malgré un 2ème semestre bien meilleur que celui de 2019.

Des éléments de contexte ont été le maintien de France 4 et le fait que les salariés de la régie publicitaire ont travaillé toute l'année (et n'ont pas connu de chômage partiel).

Le deuxième est celui de la baisse des ETP : - 234. Il s'explique pour l'essentiel par la forte baisse du recours aux salariés non permanents (-150) pour une économie de 15 millions d'euros. L'autre élément d'explication est l'effet de la RCC (même si nous sommes en deçà des hypothèses initiales). A noter que la moitié de cette baisse liée à la RCC concerne le réseau France 3. En Outre-Mer, le fait que l'indexation ne soit pas prise en compte dans les calculs freine les souhaits de départs, mais il ne sera pas possible de modifier cette disposition. L'une des explications est que la RCC fait l'objet d'un financement par l'Etat, et que des règles

strictes qui ont été édictées doivent être respectées. De plus, une autre explication est aussi celle des niveaux de retraite, qui ne sont pas les mêmes sur tous les sites. A Mayotte par exemple, ils sont très faibles.

Ces efforts, avec aussi les effets de l'aide liée au plan de relance ont finalement permis de terminer l'année avec un résultat bénéficiaire, et de pouvoir distribuer un intéressement aux personnels, conformément à l'accord signé par FO, la CFDT et le SNJ en août 2020. Ce résultat, annoncé au printemps 2021, a été une surprise, puisque tout le monde s'attendait alors à des chiffres en déficit pour 2020. Par ailleurs, ces mêmes syndicats avaient contribué et soutenu un fonds de solidarité pour aider les salariés non permanents (qui, contrairement à Radio France, ne bénéficiaient pas de « contrats de saison »).

Pour ces raisons, les élus FO, CFDT et SNJ n'ont pas approuvé l'avis négatif mis au vote sur ces comptes.

LES COMPTES 2021 (REPRÉVISION)

Les élus ont pris connaissance des conclusions de la commission économique du 5 juillet dernier, consacrée à la reprévision budgétaire. On constate un dépassement des ETP par rapport aux objectifs, même si les équilibres ne sont pas menacés (sauf s'il devait y avoir un nouveau rebond épidémique).

La publicité permet à France TV de limiter la baisse des ressources publiques, avec un chiffre d'affaires supérieur de 5 millions par rapport aux prévisions.

En raison de la crise et de la baisse d'activité, les dépenses pour l'info, les sports ou encore les programmes régionaux sont en baisse.

On note ce chiffre de 168 millions d'euros concernant l'investissement pour le numérique.

Autre fait : la transformation ne donne pas le résultat escompté, et nous sommes en dépassement de 40 ETP par rapport aux prévisions.

Un débat s'est engagé par rapport à la prise de congés. Il a été rappelé qu'aucun report ne serait accepté sur l'année suivante, et qu'un

audit allait être effectué sur la prise des congés.

Enfin, nous avons appris qu'un nouveau schéma directeur des investissements immobiliers va être établi concernant les opérations lourdes. Le précédent remonte à 2012/2013. Il intégrait les déménagements de Martinique, Mayotte, Rouen et Poitiers.

[Retrouvez le compte-rendu de la Commission Économique du 05 juillet, en cliquant ici](#)

FOCUS SUR LE COÛT DE FRANCE 4

Si les maintiens de la chaîne et de l'offre Culturebox sont une excellente nouvelle, leur financement est susceptible de poser problème. Pour 2021, les mois supplémentaires vont coûter 18 millions (dont 15 pour les coûts de programmes). Pour une année pleine (2022), c'est carrément entre 25 et 30 millions. Pour les élus, le maintien des mêmes dotations financières (avec les mêmes efforts malgré le maintien de France 4) serait un hold-up.

Delphine Ernotte a rappelé quant à elle le lobbying qui avait existé sur le maintien de France 4, et a précisé qu'elle avait ce qu'elle avait dit en conseil d'administration : « *je ne saurais pas garantir un budget en équilibre avec les même niveau de dotations et le maintien de France 4 en année pleine* ».

POINT OUTRE MER

Il a tout d'abord été constaté que la situation est défavorable concernant les ETP par rapport aux objectifs fixés. Quelles explications ? Trop d'activité ? Des objectifs trop ambitieux ?

Les situations sont très diverses. A Mayotte par exemple, des personnels vulnérables ont dû rester chez eux, et on fait face à l'urgence du pays.

Le secrétaire du CSE de Guyane a lancé un cri d'alerte par rapport à la situation extrêmement tendue dans son établissement. Celle-ci n'est pas nouvelle, existe depuis de nombreuses années et n'est toujours pas réglée. « *Il faudrait un plan Marshall pour réussir à voir le bout du tunnel* ». La direction a dit entendre, prévoir d'engager des actions

(même s'il faut être conscient qu'on ne pourra pas rattraper 20 ans en quelques mois). Elle a rappelé que la Guyane, tout comme Malakoff, étaient considérés comme des priorités. Un calendrier va être communiqué dans les prochains jours.

Une question est posée à ce sujet : l'objectif consistant à baisser encore les ETP est-il tenable ? Ne sommes-nous pas arrivés à la limite de l'exercice ?

L'une des 1ères priorités est déjà de combler les postes vacants, afin que les équipes soient au complet pour septembre. Pour le reste, il va falloir des moyens, car, dans certains services, nous sommes passés « *en dessous de la ligne de flottaison* ».

NOUVELLE ORGANISATION RH EN OUTRE MER

Les antennes d'Outre-Mer sont encore les seules à avoir un service RH lié aux services financiers, avec, aux commandes, des administrateurs sur chaque site.

Cette organisation a disparu ailleurs, et le projet est de faire de même en Outre-Mer, afin de dynamiser et développer les RH.

Le projet prévoit donc la désignation de RRH, d'IRH, de gestionnaires de paye dépendant des RRH, contrairement au réseau régional. Deux des explications sont les distances et le fait que les réglementations ne sont pas les mêmes sur tous les sites en matière de fiscalité, charges sociales et indexation.

Les situations sont différentes d'un site à l'autre, selon le niveau des effectifs.

Par exemple, un poste de RRH sera créé à Wallis et Futuna, et un poste de gestion administrative et payé sera créé à St Pierre et Miquelon.

Cette réforme se fera à iso effectifs, avec des redéploiements. Pour autant, les salariés n'auront pas à postuler sur leur propre poste (parce que c'est anxiogène voire humiliant). Il est ajouté que la réforme n'a pas pour but de faire des économies de postes.

La mise en œuvre est prévue pour janvier 2022.

POINT SUR LA RÉFORME GÉNÉRALE DE LA DRHO

Voilà 5 mois que la Direction des Ressources Humaines et de l'Organisation a opéré sa réorganisation. Deux parties ont été évoquées lors de ce CSE central : l'intégration de la DSQVT au sein de la Direction du Dialogue Social, et le nouveau pôle conseil et accompagnement.

Ce dernier a pour objet de venir en support lors de la survenance d'une situation difficile non résolue par ailleurs. La logique consiste à apporter son concours pour « *travailler ensemble* » et en aucun cas de « *jouer les bœufs carottes* ».

POINT EMPLOI

Un point a été effectué sur la situation au 31 mars dernier. La baisse des effectifs se poursuit, en particulier chez les PTA. En moyenne, nos ETP ont baissé de 65,7 entre mars 2020 et mars 2021. C'est dans le Réseau France 3 qu'il y a le plus grand nombre de départs, avec ce chiffre de -43 ETP. Cela est à mettre en perspective avec le fait que c'est dans le Réseau France 3 qu'il y a le plus grand projet du moment dans l'entreprise avec la mise en œuvre de la régionalisation.

Un chiffre en légère augmentation : celui du recours aux salariés non permanents ! La progression est de + 13,9 ETP.

Un point a été effectué sur l'état de la RCC, avec un total de 1010 salariés engagés dans le processus (déjà partis ou devant partir d'ici fin 2022). Entre 3/4 et 4/5 de ces salariés (871 précisément) sont dans le cadre du dispositif « retraite ».

Il reste un peu moins d'un an et demi avant la fin de cette RCC, sachant que les salariés souhaitant partir dans le cadre d'un projet devront se manifester au plus tard début 2022, s'ils veulent pouvoir utiliser le congé de mobilité de 6 ou 9 mois prévu par l'accord (celui devant avoir été utilisé avant la fin 2022).

PLAN DE FORMATION 2020

Ce plan, que l'on nomme désormais « plan de développement des compétences » a connu une année 2020 assez satisfaisante, malgré la crise sanitaire, en raison notamment de la mise en place de nombreuses formations à distance : en tout, 445 sessions pour 2645 salariés.

Des baisses sont surtout constatées hors région parisienne : par exemple, seuls 1506

personnes ont été formées dans le Réseau France 3 (contre 2083 l'année précédente). Même phénomène en Corse et dans les antennes d'Outre-Mer.

À noter une ligne de formation particulière : celle concernant la transformation de l'entreprise. C'est une ligne de plus de 900.000 € qui a été dédiée en 2020 et qui a concerné 1676 salariés.

CLASSE ALPHA

L'entreprise réaffirme son souhait de diversifier les recrutements, sur tous les territoires et avec toutes les classes sociales.

Un projet a été mis en place à l'INA à Bry sur Marne, porté par deux salariés très investis.

Il ne s'agit pas d'une « classe ghetto ». Elle accueille soit des personnes en reconversion (exemple : 1 sage-femme souhaitant changer d'activité) soit des jeunes, sortis assez tôt du système scolaire.

France TV peut donc s'associer à ce projet très réussi en proposant une terre d'accueil pour les stages de fin d'étude et une piste de 2ème cycle.

Jusqu'à présent, l'entreprise n'était pas habituée à accueillir des stagiaires sur le cœur de métier : ce sont en général des alternants.

Là, il s'agit d'une formation d'un an, délivrant un diplôme équivalent à bac + 1.

FO souligne que ce type de démarche est une des raisons d'être du service public. Nous ajoutons qu'il existe des démarches très intéressantes au niveau de la branche radiodiffusion, notamment avec les radios associatives. Les diplômés entrent alors dans la famille des CQP (certificats de qualification professionnelle). France TV n'a pas fait le choix de s'inscrire dans cette voie, en tous cas pas pour l'instant.

<http://www.cpnf-av.fr/actualites>

POINT LOGEMENT

Les élus sont revenus sur les travaux effectués lors de la dernière commission logement du CSE central, le 17 juin dernier.

La motivation est la baisse vertigineuse de l'attribution de logements sociaux aux salariés de France TV, et ce, malgré le versement par l'entreprise d'une somme de 2,6 millions d'euros au titre du 1% logement. Suite à une précédente commission, une alerte avait été exprimée, et un avis avait été voté appelant à la sollicitation de nos conseils pour savoir quelles solutions sont possibles.

[Pour prendre connaissance de la restitution de cette commission logement, cliquez ICI.](#)

Nous apprenons qu'il est possible de demander une dérogation au principe du versement à l'attention d'Action Logement. C'est le préfet qui peut autoriser des alternatives, et le fait que le versement obligatoire de ces 2,6 millions d'euros soit effectué autrement (par exemple pour financer un parc locatif propre à l'entreprise).

La Direction a présenté les tous derniers éléments sur le bilan d'Action Logement sur le début 2021. Les résultats se sont améliorés. Sur 99 personnes qui se sont inscrites, 57 ont reçu une proposition de logement, et 8 ont pu être logées. C'est donc 2 fois plus en 6 mois que sur l'ensemble de l'année 2020.

Autres chiffres : les prêts ont représenté une somme cumulée de 500.000 €, une trentaine d'aides Mobili Pass ont été accordées, ainsi que 17 aides Mobili Jeune, 9 dépôts de garantie Locapass et 8 aides Visale.

Plus largement, la Direction s'est dit en désaccord (et même hostile) à l'idée de la constitution d'un parc locatif propre à France TV. La présidente a ajouté qu'il était normal qu'on verse plus que ce que l'on reçoit, puisque les salaires dans l'entreprise sont tous supérieurs au salaire moyen (qui n'est que de 1700 €).

De leur côté, les élus ont rappelé que le 1% logement est un acquis social d'ampleur, mais qu'il y a un souci aujourd'hui, avec l'Etat qui a tendance à confondre ses caisses avec celles abondées par les entreprises.

La Direction a dit partager avec les élus la problématique particulière des situations d'urgence, quand il faut trouver un logement d'une heure à l'autre. Il est cependant probable que le 1% ne puisse pas être la solution pour répondre à cela.

Elle a précisé aussi avoir entamé une approche avec d'autres grandes sociétés, par le biais de l'AEPL (association des entreprises pour le logement). Une rencontre a eu lieu avec Action Logement fin juin, pour faire part du mécontentement. Des engagements ont été pris pour tenter d'améliorer les choses. Pour le moment, il semble donc urgent d'attendre encore un peu, afin de voir si ces démarches vont effectivement donner lieu à du concret.

Prochain CSE central au mois de septembre.